

République Française
Département du Bas-Rhin
Arrondissement de Haguenau-Wissembourg

**Extrait du registre des délibérations du conseil
communautaire de la communauté de communes Sauer
Pechelbronn**

Séance du 27/02/2023

Date de la convocation:
21/02/2023
Date d'affichage:
21/02/2023

L'an 2023 et le 27 février à 18 heures 30 minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en présentiel à la maison des services et des associations, siège de la communauté de communes à Durrenbach, sous la présidence de ISEL Roger, délégué titulaire.

Nombres de membres:
Afférents au conseil
communautaire : 36
En exercice : 36
Votants : 34

Elus présents : ISEL Roger

Titulaires : MMES : CABIROL de SAINT GEORGES Mireille, CRONMULLER Martine, DUDT Lysiane, FILSER Marie-Claude, LEDIG Evelyne, MEYER Monique, STIEFEL Martine, STURM Céline, WALTER Clarisse.

MM : BALL Jean-Claude, BASTIAN Marc, CHARBAU Bernard, CUNTZ Freddy, FUCHS Alain, KLEIN Mathias, KLIPFEL Jean-Louis, MALL Philippe, NIEDERER Gérard, PETER Guillaume, PFEIFFER-RINIE Dominique, SCHERTZ Christophe, SCHMITT André, SCHNEIDER Francis, SIEDEL Dominique, TRAUTMANN Christian, WACKER Patrick, WALTER Dany, WEISS Damien, WERNERT Stéphane.

Suppléants – avec délégation de vote : M JUNG Jean-Yves, ROS Jean-Charles.

Suppléants – sans délégation de vote : MM. HEBTING Benoit, JOTZ Ludovic, ROCCHI Jacques, SCHAEFER Marc.

Elus excusés – procuration ou représenté par le suppléant :

MME WEINLING HAMEL Elisabeth est représentée par M JUNG Jean-Yves.

MM FERBACH Dominique est représenté par M ROS Jean-Charles, SITTER Pierrot donne procuration à MALL Philippe, TRITSCHBERGER Hervé donne procuration à M. KLEIN Mathias.

Elus absents:

Titulaires : MM RUTSCH François, SCHNEIDER Dominique.

Suppléants : MMES : MESSER Caroline, SCHELLENBERGER Michèle.

MM : FISCHER Alain, HOCH Georges, OSTER Rémy, ROMIAN Serge, STEPHAN Daniel, WEHRUNG Freddy.

Secrétaire de séance : M PETER Guillaume

Réf : 006.2023
Vote : A l'unanimité
Pour : 34
Contre : 0
Abstentions : 0
Mention exécutoire : Oui

006.2023 : Poursuite du programme « Préserver et renforcer la trame verte du territoire Sauer-Pechelbronn » 2023-2025 : actions de plantation, de formation et de sensibilisation autour des haies et programme d'actions spécifique autour des vergers.

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts définissant la composition et les compétences de la communauté de communes, et l'arrêté préfectoral de création de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn correspondant en date du 24

décembre 2007,

Vu l'arrêté préfectoral du 30 juin 2021 portant extension des compétences et modification des statuts de la communauté de communes Sauer-Pechelbronn,

Vu la délibération du conseil communautaire n°009.2017 en date du 20 février 2017 et n°085.2018 du 17.12.2018 définissant l'intérêt communautaire,

Vu la délibération n°012.2020 du conseil communautaire en date du 17.02.2020 : « Contrat de transition écologique (CTE) : Programme « Préserver et renforcer la trame verte » du territoire Sauer-Pechelbronn : actions de plantation, de formation et de sensibilisation autour des haies »,

Considérant le bilan du programme « trame verte » conduit sur 2021 et 2022, et la dynamique engagée associant élus et agents territoriaux, agriculteurs, entreprises, scolaires et particuliers,

Considérant la proposition de poursuite du programme par la conduite de nouvelles actions, dans la continuité de l'opération précédente, en ouvrant notamment la possibilité de réaliser des plantations sur des terrains privés (les terrains communaux ayant été ciblés jusqu'à présent), et en faisant un focus plus spécifique sur les vergers, patrimoine paysager, écologique et culturel de notre territoire,

Vu l'avis favorable du comité de pilotage « trame verte » réuni le 07.02.2023,

Vu l'avis favorable du conseil des maires,

Vu l'avis favorable du bureau exécutif,

Entendu l'exposé du 2ème vice-président M. Guillaume PETER, en charge des politiques publiques locales relevant du pôle Transition écologique, mobilité et développement durable,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **De valider la poursuite du programme de préservation et de renforcement de la trame verte du territoire, comprenant des actions de soutien à la plantation, de sensibilisation et de formation sur les haies et les arbres,**
- **De valider un programme d'action complémentaire portant plus spécifiquement sur les vergers, comprenant des actions de préservation, de sensibilisation et d'implication des habitants et de valorisation des fruits, sur 3 ans (2023-2025), comme suit :**

Programme trame verte Sauer-Pechelbronn 2023-2025					IVA	1,2		
Actions complémentaires au programme trame verte 2021-2022								
Thème	N° Action	Action	Détail	Base calcul	Montant HT/an	Montant TTC/an	Montant HT 3 ans	Montant TTC 3 ans
Plantations	1	Nouvel appel à projet plantations, ouvert aux communes et privés	Plantations en zones N et A, ciblées avant tout dans corridors identifiés dans diagnostic. Validation par copil trame verte selon grille de notation. Charte d'engagement à signer par le bénéficiaire.	15 000€/an. Nouveau marché de fournitures à lancer. Achat plants et équipements de protection par la CCSP.	15 000 €	18 000 €	45 000 €	54 000 €
	2	Conseils techniques pour les projets de plantation	Conseils sur la composition de la haie, préparation du chantier de plantation...	400€/demi-journée - 5 jours/an. Marché 202254 avec la Fédération des chasseurs	2 000 €	2 000 €	6 000 €	6 000 €
	3	Suivi des plantations des communes	Fiches de suivi annuelles avec préconisation d'entretien transmises aux communes. Incitation à mettre en place ORE sur les sites plantés.	400€/demi-journée - 1 journée/an. Marché 202254 avec la Fédération des chasseurs	800 €	800 €	2 400 €	2 400 €
	4	Commande groupée arbustes pour les particuliers	Prise en charge des frais de transport pour la livraison	400€/an	400 €	480 €	1 200 €	1 440 €
				Sous-total plantations	18 200 €	21 280 €	54 600 €	63 840 €
Formation, sensibilisation	5	Cycle de formation "ambassadeurs des haies"	Ouvret aux habitants du territoire. 1 journée "haies et biodiversité" + 1 "plantation" + 1 "récolte/semis" + 1 "entretien et bouturage". Engagement des ambassadeurs de participer à des chantiers citoyens ou animations.	400€/demi-journée de plantation - 4 jours. Marché 202254 avec Fédération des chasseurs et marché 202255 avec la Maison de la Nature	1 600 €	1 600 €	4 800 €	4 800 €
	6	Formation gestion de la ripisylve pour riverains et associations foncières	Prise en charge par SDEA, à organiser en 2024			- €		- €
	7	Formation élus et agents communaux (à préciser)		Intervenant - 400€/demi-journée€ 1 formation/an	400 €	400 €	1 200 €	1 200 €
	8	Suivi des sites pilotes et communication des résultats	Sites pilotes "haie sèche" et "haie spontanée" à Laubach.	300€/demi-journée - 2 demi-journées/site - 2 sites. Marché 202268 avec Hymenoptera Conseils	1 200 €	1 200 €	3 600 €	3 600 €
	9	Conception et impression des panneaux explicatifs sites pilotes			1 000 €	1 200 €	1 000 €	1 200 €
	10	Impression des affiches sur les haies réalisées par les classes et implantation sur sites de plantation			1 500 €	1 800 €	1 500 €	1 800 €
	11	Projection "la haie à tous ses étages" dans les écoles		Devis engagé 202201004078	80 €	80 €	80 €	80 €
	12	Animations grand public - sorties nature, visites de jardin	Notamment sur oiseaux des vergers, pollinisateurs...	300€/animation - 4 animations/an. Marché 202255 avec Maison de la Nature	1 200 €	1 200 €	3 600 €	3 600 €
	13	Projection films		3 films/an - base 400€/film	1 200 €	1 440 €	3 600 €	4 320 €
	14	Création du clip trame verte 2021-2022			400 €	480 €	400 €	480 €
	15	Plaquettes Actualit'haies		2 exemplaires/an	360 €	432 €	1 080 €	1 296 €
				Sous-total formation, sensibilisation	8 940 €	9 832 €	20 860 €	22 376 €
					2 000 €	2 400 €	2 000 €	2 400 €
				Total	29 140 €	33 512 €	77 460 €	88 616 €
Divers								
Programme d'actions vergers 2023-2025								
Thème	N° action	Actions	Détail	Base calcul	Montant HT/an	Montant TTC/an	Montant HT 3 ans	Montant TTC 3 ans
Préserver les vergers	1	Mettre en place une stratégie foncière en faveur des vergers	Créer un observatoire des vergers pour une meilleure connaissance et un suivi de leur évolution : base de données « vergers » dans le SIG intercommunal, mise à jour avec la réactualisation des orthophotos (méthodologie PNRVN) identifier les secteurs vergers prioritaires dans les communes, à l'aide d'une grille de notation intégrant une valeur biodiversité Informer sur les outils fonciers et de planification disponibles pour préserver les vergers : •Réunion d'information pour les élus pour retranscrire la préservation des vergers dans les PLU et exemple de la commune de Dieffenbach (démarche volontariste de rachats de verger) •Réunions d'information pour les élus, associations, propriétaires de vergers sur les outils fonciers et les partenaires à disposition pour préserver les vergers : ORE, BRE, CEN, FARB, SAFER Contractualiser des ORE avec les propriétaires de vergers, en commençant avec les communes pour l'exemplarité. Proposer en contre partie la prise en charge d'une taille d'entretien	615€/mois - stage 6 mois	3 690 €	3 690 €	3 690 €	3 690 €
	2	Garantir l'approvisionnement en arbres fruitiers	•Travailler sur les contrats de culture avec des pépiniéristes •Faciliter l'installation d'un pépiniériste					
	3	Subventionner l'achat d'arbres fruitiers	Arbres plantés sur la CCSP. A verser aux associations locales d'arboriculteurs sur la base d'un décompte détaillant les coordonnées du particulier, le listing des arbres commandés, le prix et la parcelle sur laquelle ils sont plantés. A formaliser en convention.	Hautes tiges : 50% du prix TTC avec un plafond de 18€/arbre Demi-tiges : 25% du prix TTC, avec un plafond de 9€/arbres Maximum 5 arbres/foyer/an. 6000 arbres sur 3 ans.	31 500 €	31 500 €	63 000 €	63 000 €
	4	Soutenir la formation des moniteurs	Organiser un stage d'initiation à l'arboriculture de 5 jours avec la fédération des producteurs de fruits du Bas-Rhin. Subventionner les frais de déplacement pour la formation au monitorat, sur la base d'un état des frais certifié par le moniteur. Subventionner l'achat de petit matériel pour les élèves moniteurs, sur la base de factures présentées par le moniteur.	Stage 6h/jour - 30€/h. Base 140km (Morsbronn-Obernai) sur 21 semaines/an pendant 2 ans. 0,45€/km. 3 moniteurs issus des associations locales subventionnés/3 ans. Plafond 300€ HT de matériel/moniteur. 3 moniteurs. Pris en charge à 100%	900 € 3 969 € 900 €	900 € 3 969 € 900 €	900 € 3 969 € 900 €	900 € 3 969 € 900 €
				Sous-total Préserver les vergers	49 259 €	49 259 €	97 359 €	97 359 €
Sensibiliser et impliquer les habitants	5	Eduquer et sensibiliser les jeunes	Proposer un cycle d'animations scolaires sur les vergers dans les écoles Mettre à jour la malle verger et la mettre à disposition des écoles Organiser une formation sur les vergers auprès des enseignants	Base 202,5€/demi-journée d'animation + Base 6 classes. Bases 4demi-journées/classe. Marché 202255 avec Maison de la Nature Achat matériel En lien avec PNRVN	4 860 € 2 000 € -	4 860 € 2 400 € -	14 580 € 2 000 € -	14 580 € 2 400 € -
	6	Développer un réseau d'ambassadeurs des vergers	Proposer aux habitants un programme de formation sur les vergers (moins technique que le stage 5 jours, intégrant aspect biodiversité), à créer avec les associations. Engagement des ambassadeurs de participer à des actions.	Intervenants / matériel	2 000 €	2 400 €	2 000 €	2 400 €
	7	Fédérer et promouvoir les initiatives et actions du territoire en faveur des vergers	• Editer un livret de présentation des vergers à distribuer avec les arbres subventionnés. • Communiquer le planning des cours de taille proposés par les associations • Film de promotion des vergers et des actions locales	Devis réalisation du film Boovstudio + frais édition et impression plaquettes	3 130 €	3 756 €	3 130 €	3 756 €
				Sous-total Sensibiliser et impliquer les habitants	11 990 €	13 416 €	21 710 €	23 136 €
Valoriser les fruits	8	Soutenir et développer les circuits de collecte et de valorisation des fruits	Relancer une opération de type « Papotons pommes » pour promouvoir les fruits locaux : • Communiquer sur les circuits déjà existants • Editer un programme commun des manifestations valorisant les fruits (exposition de pommes, animations MROF...) • Organiser des événements autour de la collecte de pommes • Inciter les restaurateurs à proposer des menus à base de pommes Ré-editer un livret de recettes à base de fruits (avec le collège ?) Lancer une étude sur les modes de transformation de fruits : feuille de mission sous forme de fiche de stage (état des lieux, benchmarking, scénarios)		2 000 €	2 400 €	6 000 €	7 200 €
				Conception + impression	1 000 €	1 200 €	1 000 €	1 200 €
				615€/mois - stage 6 mois + 1000 € de frais pour organiser des visites d'étude	4 690 €	4 690 €	4 690 €	4 690 €
Divers				Sous-total Valoriser les fruits	7 690 €	8 290 €	11 690 €	13 090 €
					2 000 €	2 400 €	2 000 €	2 400 €
				Total	70 939 €	73 365 €	132 759 €	135 985 €
				Total trame verte	100 079 €	106 877 €	210 219 €	224 601 €

- **D'affecter pour ce programme global une enveloppe pluriannuelle de l'ordre de 210 000 € HT (225 000 € TTC, précision faite que certaines dépenses ne sont pas soumises à TVA),**
- **D'acter que ce programme global sera suivi par le comité de pilotage déjà créé, sous l'autorité du vice-président en charge des questions de transition écologique, et associant les partenaires institutionnels, associatifs et experts concernés,**
- **De demander au le Président de déposer un dossier de candidature en vue d'un cofinancement du programme, dans le cadre de différents dispositifs : Appel à projet « trame verte et bleue » de la Région Grand Est, de la DREAL, de l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse et de l'Office Français pour la Biodiversité, programme LEADER, Fond Vert, la CeA, et tout autre dispositif auquel le programme pourrait prétendre,**
- **D'autoriser le président à signer toute convention de partenariat pour la mise en œuvre de ce programme,**
- **De charger le président à procéder à toutes les démarches et formalités découlant de cette décision, et à signer tout document concourant à l'exécution de la présente délibération.**

Le président sera chargé de l'exécution de la présente décision.

Cette délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication (date de réception par le représentant de l'Etat - contrôle de légalité), soit d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, soit d'un recours gracieux préalable auprès de la communauté, auquel cas le délai de recours devant le Tribunal Administratif précité est prorogé d'un nouveau délai de deux mois à compter de l'intervention de la décision de la communauté sur le recours gracieux, cette décision pouvant être expresse ou implicite (la décision implicite de refus étant acquise au terme du silence gardé pendant deux mois par la communauté).

Pour copie conforme :

DURRENBACH, le 01/03/2023

Délibération exécutoire de plein droit conformément aux dispositions de la Loi n° 82-623 du 22 juillet 1982

Le secrétaire de séance, Guillaume PETER

Le président, Roger ISEL